

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de Haute Garonne

ARRONDISSEMENT
de Toulouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

N°2026-01-01

**Objet : DEVOLUTION DES BIENS DE L'ASSOCIATION « Aide à la Scolarisation des
Enfants Tsiganes du Département de la Haute-Garonne - ASET 31
AU PROFIT DU SMAGV MANEO EN REGION OCCITANIE**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 14H30, à la Mairie de ST CLAR DE RIVIERE – 4 Rue jean Jaurès – 31600 ST CLAR DE RIVIERE, sous la Présidence du Président François NAPOLI.
En exercice	43	
Présents	14	
Ayant donné procuration	7	
Ayant pris part au vote	21	
Etaient présents	<u>Délégués Titulaires</u> : AYGAT Chantal, BARRERE Françoise, BONNAFE Robert, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, DEDIEU Philippe, GASQUET Étienne, GELI Bertrand, GRANGE Arlette, NAPOLI François, REMY Jean-Louis, SALON Gérard SUAREZ Patrick. <u>Délégués suppléants siégeant avec voix délibérative</u> : BEN SACI Djemel du fait de l'empêchement temporaire de GAVEN Catherine CISSOU Jean-Marc du fait de l'empêchement temporaire de SEMPERBONI Patrice	
Ayant donné mandat :	BRILLAUD Philippe procuration à DEDIEU Philippe BRUN Karine procuration à GASQUET Etienne CASES Françoise procuration à REMY Jean-Louis GRAFEUILLE-ROUDET Valérie procuration à NAPOLI François OURLIAC Serge procuration à BARRERE Françoise PEEL Laurent procuration AYGAT Chantal TERRANCLE Serge procuration à GELI Bertrand	
Date de la convocation :	Une première convocation datée du 12 janvier 2026 a été transmise pour une séance avec quorum prévue le 19 janvier 2026. En l'absence du quorum le 19 janvier 2026, et en application des dispositions des articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Délibérante a été conviée de nouveau par convocation du 19 janvier 2026 affichée le même jour.	
Secrétaire de séance :	REMY Jean-Louis	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes fermés ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu les statuts du Syndicat SMAGV MANEO en Région Occitanie,

Vu le Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes du Département de la Haute-Garonne » (ASET 31), en date du 05 décembre 2025, enregistré

en Préfecture sous le n°W313017094, prononçant sa dissolution volontaire, la liquidation des biens de l'association et la dévolution de l'actif au profit du SMAGV MANEO en région Occitanie,
Vu l'acte de transmission des biens de l'association « **Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes du Département de la Haute-Garonne** » (**ASET 31**), au profit du SMAGV MANEO en Région Occitanie en date du 05 décembre 2026, enregistré en Préfecture sous le n°W313017094,

Considérant que :

- L'association « **Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes du Département de la Haute-Garonne** » (**ASET 31**), régie par la loi du 1er juillet 1901, a été régulièrement dissoute ;
- Conformément à ses statuts et à la décision de son assemblée générale, l'association a décidé de transmettre l'intégralité de son actif au SMAGV MANEO en Région Occitanie,
- Cette transmission porte notamment sur :
 - une unité mobile aménagée sur véhicule Renault Master,
 - le solde des actifs bancaires de l'association à la date de sa dissolution, soit le 31 décembre 2025 ;
- Cette dévolution est réalisée à titre gratuit, sans contrepartie financière, et s'inscrit dans la continuité des missions d'intérêt général exercées par le Syndicat Mixte, notamment en matière d'accueil, d'habitat et d'amélioration des conditions de vie des gens du voyage ;

Après ouïr l'exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 :

- **ACCEPTE la dévolution à titre gratuit** de l'intégralité des biens, droits, titres et intérêts de l'association « **Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes du Département de la Haute-Garonne** » (**ASET 31**), dissoute, conformément à l'acte de transmission des biens annexé, au profit du SMAGV MANEO en Région Occitanie,

Article 2 :

Cette dévolution comprend notamment :

- une unité mobile aménagée sur véhicule Renault,
- le solde des comptes bancaires de l'association à la date de sa clôture, soit le 31 décembre 2025.

Article 3 :

Les biens transmis sont intégrés au patrimoine du Syndicat Mixte et affectés à l'exercice de ses compétences statutaires.

Article 4 :

- **AUTORISE** le Président du SMAGV MANEO en région Occitanie à signer tout acte ou document nécessaire à la formalisation de cette transmission, et à procéder aux démarches administratives, comptables et patrimoniales correspondantes, notamment l'intégration à l'inventaire et la reprise des actifs bancaires.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée aux services concernés.

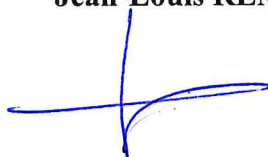
Le Président du SMAGV-MANEO
François NAPOLI



2026-01-01



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis REMY



ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents
à voix pour
à voix contre
à abstention(s)

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le

03 FEV. 2026

- Déposé à la Préfecture le :

03 FEV. 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

A.S.E.T. 31

Maison des Associations
Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
aset31.gdvht@orange.fr



ACTE DE TRANSMISSION DES BIENS DE L'ASSOCIATION A.S.E.T.31 AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE SMAGV MANEO en Région Occitanie

Entre les soussignés :

L'Association A.S.E.T.31, représentée par Madame LAVERNHE Elisabeth, en qualité de Présidente,
Dont le siège social est situé à La Maison des Associations, Place de la Mairie – 31170 Tournefeuille
Ci-après désignée « l'Association A.S.E.T.31 »,

Et

Le Syndicat Mixte SMAGV MANEO en Région Occitanie
Représenté par François Napoli en qualité de Président
Dont le siège est situé à 137 Avenue de Toulouse
31750 ESCALQUENS
Ci-après désigné « SMAGV MANEO en Région Occitanie »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'acte

Le présent acte a pour objet de formaliser la transmission des biens et des savoirs appartenant à l'Association A.S.E.T.31, conformément à la décision de dissolution et à la dévolution prévue dans les statuts, en faveur du Syndicat SMAGV MANEO en Région Occitanie.

Article 2 : Description des biens transmis

Les biens transférés comprennent notamment :

- o L'unité mobile aménagée sur véhicule Renault Master immatriculé 852 BJX 31
- o Le solde des actifs bancaires de l'association. « Suivant l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire précise que le solde définitif ne pourra être versé au syndicat SMAGV MANEO qu'à l'issue des opérations de liquidation et lors de l'établissement du procès-verbal de clôture. »

Article 3 : Modalités de transfert

L'Association A.S.E.T.31 cède, par le présent acte, l'intégralité de ses droits, titres et intérêts sur les biens mentionnés ci-dessus au profit du Syndicat, qui accepte cette transmission.

Le transfert prend effet à compter du 31 Décembre 2025 (Suivant modalités décrites à l'article 2).

Article 4 : Engagements des parties

L'Association A.S.E.T.31 garantit que les biens sont libres de toute charge ou hypothèque, et qu'elle en est le propriétaire légitime.

Le Syndicat SMAGV MANEO en Région Occitanie s'engage à respecter les conditions d'utilisation et de conservation du bien (véhicule) et du patrimoine culturel, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente
Elisabeth Lavernhe


A.S.E.T. 31
Maison des Associations
Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
Courriel : aset31.gdvht@orange.fr